

Marché du travail, statistiques: indice du coût de la main-d'oeuvre

2001/0166(COD) - 08/10/2002 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission approuve intégralement la position commune du Conseil qui répond aux besoins immédiats et urgents des utilisateurs et possède la flexibilité lui permettant de répondre à des exigences plus détaillées à l'avenir, sous réserve d'accord par le biais de la comitologie.